

AVIS PUBLIC

CONSULTATION ÉCRITE – DÉROGATION MINEURE – 300, rue Young

PRENEZ AVIS que lors d'une séance ordinaire du conseil d'arrondissement qui se tiendra le **11 avril 2022 à 19 h**, le conseil statuera sur une demande de dérogation mineure relative à l'immeuble situé au 300, rue Young, lequel est érigé sur le lot 6 434 208 du cadastre du Québec.

Cette dérogation mineure permettrait :

- une distance inférieure à 7 mètres entre chaque arbre;
- un minimum de 67 stationnements vélo;

et ce, malgré les articles 399.0.0.1., 630 et 630.1 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280).

En conformité avec les décrets et arrêtés ministériels en vigueur, toute procédure, autre que référendaire, qui fait partie du processus décisionnel d'un organisme municipal et qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens, peut être remplacée par une consultation écrite d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public.

Ainsi, toute personne intéressée peut transmettre des demandes de renseignements ou des commentaires par écrit, d'ici le 7 avril 2022, soit :

- Par courriel à l'adresse greffesud-ouest@montreal.ca

ou

- Par la poste, à l'adresse suivante :

Secrétaire d'arrondissement
Arrondissement du Sud-Ouest
815, rue Bel-Air, 1^{er} étage
Montréal, Québec, H4C 2K4

Les demandes de renseignements ou les commentaires transmis par courrier doivent être obligatoirement reçus à l'adresse mentionnée au plus tard le **7 avril 2022** pour être considérés, et ce, indépendamment des délais postaux.

Fait à Montréal, le 23 mars 2022.

Le secrétaire d'arrondissement,
Sylvie Parent, notaire